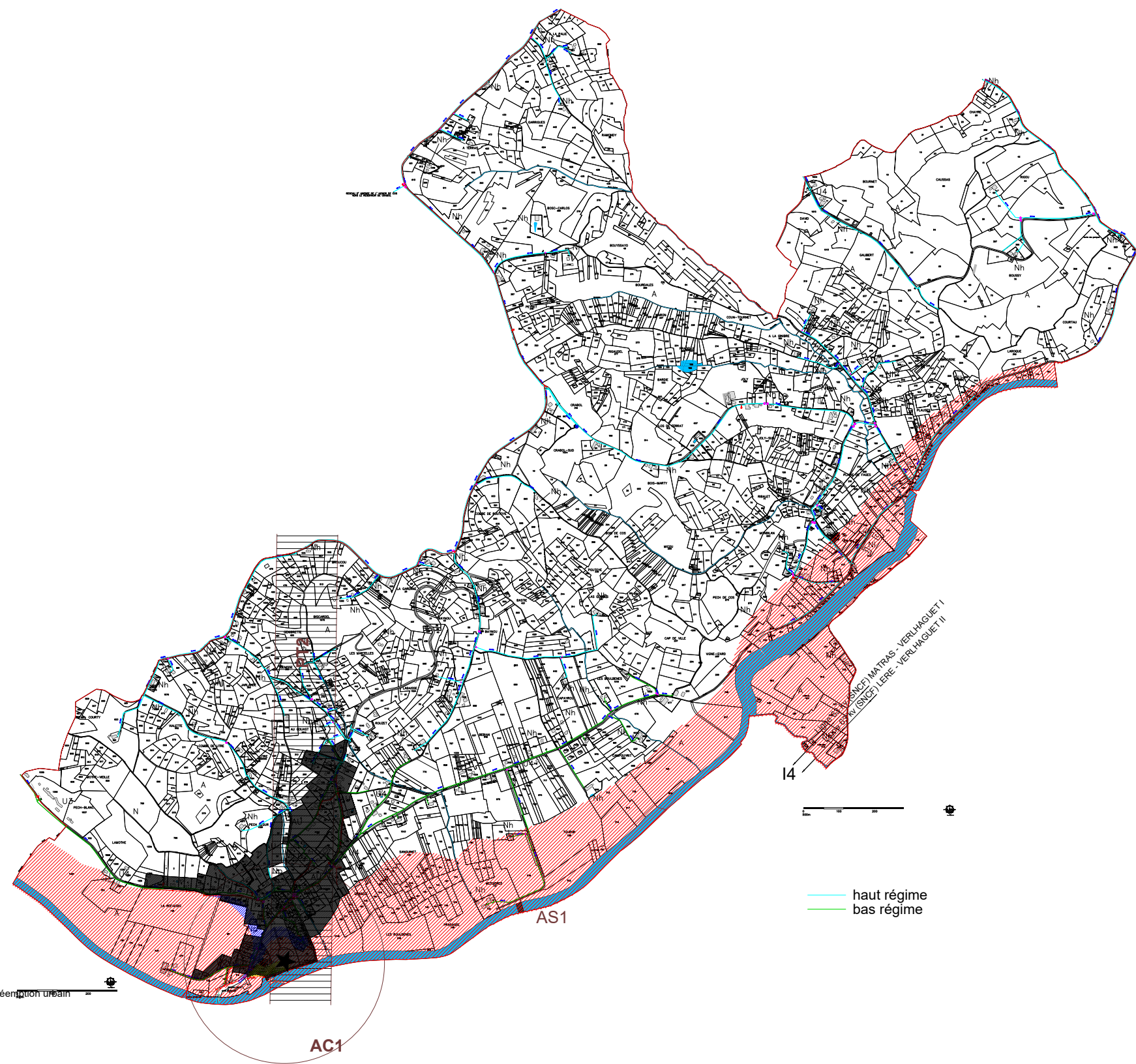




Servitudes d'utilité publique	
AS1	Servitude relative à la protection des eaux potables :
	□ Périmètre de protection immédiat
	■ Périmètre de protection rapprochée
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques (monuments classés)
I4	Servitude relative à l'établissement de canalisations électriques
PT2	Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
PM1	Plan de prévention des risques inondation
	Zone rouge
	Zone bleue
	Zone R1
Plan de prévention des risques de mouvements différentiels de sols : Sur l'ensemble du territoire communal	